

ARGENTEUIL MALETTE

juillet 2020 n°1



Georges Mothron

Maire d'Argenteuil
Vice-président
Boucle Nord de Seine

La fibre argenteuillaise

Chères Argenteuillaises, chers Argenteuillais,

Après avoir tant attendu son déploiement par SFR, **la question des dysfonctionnements de la fibre à Argenteuil est récurrente et pose de nombreux problèmes aux habitants de notre ville. Cette situation touche toute la ville, tous les quartiers, toutes les catégories professionnelles ou sociales et donc tous les Argenteuillais. Cela n'est pas acceptable.**

Coupures, armoires vandalisées, connections lentes ou intermittentes, cela n'a que trop duré.

C'est pour cela que j'ai voulu mettre l'opérateur SFR, seul responsable de son réseau, devant ses responsabilités : j'ai donc saisi, en janvier dernier, le Président de l'Arcep, autorité chargée de gérer le déploiement de la fibre pour le compte de l'État, du contrôle des réseaux et des opérateurs et la ville a déposé plainte contre SFR pour les contraindre à réagir.

Malgré les problèmes liés aux nombreux intervenants et aux sous-traitants employés par les opérateurs commerciaux (Free, Bouygues, Orange...), **SFR reste seul responsable de l'entretien des armoires de rues en tant qu'opérateur d'infrastructure dans notre ville. Ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour réparer les armoires dégradées. C'est pour le leur rappeler que nous avons déposé une plainte au Tribunal de Nanterre pour faire reconnaître leur responsabilité dans les défaillances de sécurité des points de mutualisation.** Tout en échangeant avec SFR, les différents opérateurs et l'autorité de Régulation des communications électroniques des postes (Arcep) nous imposons à SFR d'agir vite et bien lorsqu'une armoire est dégradée.

Nous travaillons aussi sur différentes solutions qui pourraient faciliter les raccordements et sécuriser les armoires de rues. Nous avons envisagé avec SFR plusieurs solutions de sécurisation notamment l'installation de clé-cadenas utilisées par les pompiers. Cette proposition est actuellement analysée par SFR.

Outre les propositions, des actions concrètes vont aussi être mises en œuvre. De nouvelles armoires de mutualisation et de branchement optique sont testées à Argenteuil depuis juin, rue du Poirier-Fourrier. Après une période d'essai, l'objectif est de planifier l'installation d'une quinzaine de nouveaux points de branchement à Argenteuil en juillet et en août.

Pour travailler en commun nous avons aussi voté en Conseil municipal en février dernier la création d'une commission rassemblant ville, opérateurs et usagers.

Comme vous le voyez, les problématiques de la fibre ne sont pas oubliées. La Ville n'est ni responsable des coupures, ni des dégradations. Cependant un réseau performant est indispensable et chacun doit pouvoir disposer d'un accès à la fibre. Les choses avancent et nous mettons tous les moyens en œuvre pour que tout cela se fasse vite et bien.

Je vous prie de croire en mon entier dévouement et en celui de la nouvelle équipe municipale, auprès de chacun et chacune d'entre vous.



Mise en place de nouvelles armoires



Avant



Après

Mise en place d'une commission de suivi sur le déploiement et l'exploitation de la fibre optique sur le territoire communal votée au CM du 27 février 2020 composée de :



- monsieur le Maire
- adjoints au Numérique, à l'Urbanisme et à la Vie des quartiers
- représentant de l'opposition
- représentant du département
- représentant de chaque comité de quartier
- représentant des commerçants
- représentant de chaque opérateur présent sur le territoire

Extrait de l'assignation de la société SFR devant le Tribunal judiciaire de Nanterre (08/06/2020)

PAR CES MOTIFS

Vu l'article L. 34-8-3 du Code des postes et des télécommunications électroniques

Vu l'article 1242 du Code civil

Vu l'ensemble des pièces versées aux débats

La Commune d'ARGENTEUIL sollicite du Tribunal judiciaire de céans de :

RECONNAÎTRE la responsabilité de la société SFR FTTH dans le déficit de sécurisation des points de mutualisation en tant qu'opérateur d'infrastructures.

En conséquence.

L'ENJOINDRE à prendre de nouveaux dispositifs permettant une meilleure sécurisation des points de mutualisation sur l'ensemble du territoire de la Commune d'ARGENTEUIL et une meilleure contractualisation des sous-traitants.

Dans tous les cas.

CONDAMNER la société FTTH à verser à la Commune d'ARGENTEUIL une somme de 3.000 euros au titre des dispositions de l'article 700 du Code de Procédure Civile outre les entiers dépens.

L'Arcep est une autorité administrative indépendante chargée d'accompagner l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications, et de réguler les marchés correspondants.

L'Autorité peut aussi

- fixer des obligations générales (homologuées par le ministre des télécommunications) s'appliquant à tous les opérateurs
- sanctionner des opérateurs ne remplissant pas leurs obligations, et intervenir pour régler les différends entre opérateurs en matière d'accès au réseau
- attribuer des ressources dites « rares » aux opérateurs

Extrait de la lettre du maire au président de l'Arcep (30/01/2020)

« SFR s'avère incapable d'installer la fibre de façon satisfaisante, comme si cet opérateur avait fait l'impasse sur Argenteuil. Déploiement, sans cesse retardé, installation bâclée, armoires insuffisamment sécurisées et vandalisées sont le lot quotidien d'un trop grand nombre d'habitants. »

« Nous nous retrouvons piégés dans l'habile jeu que pratiquent les opérateurs qui consiste à se renvoyer la balle et à flécher la responsabilité chez l'autre. »

« Cela ne peut durer et je me fais porte-parole de mes administrés pour vous demander en tant que président de l'autorité régulatrice d'intervenir fermement afin que les habitants d'Argenteuil puissent bénéficier du réseau fibre qu'elle est en droit d'attendre. »

En cas de panne

- Je contacte mon opérateur commercial pour ouvrir un incident.
- Si mon opérateur commercial constate un défaut de continuité optique sur la fibre, deux possibilités :
 - le défaut se situe entre le point de branchement optique (PBO) et la prise dans votre logement : **c'est à votre opérateur commercial d'intervenir**
 - si le défaut est en amont ou sur le PBO lui-même : **votre opérateur commercial doit ouvrir un incident chez SFR FTTH via le système « Clarify »**
- Si les problèmes persistent : « formulaire contact » rubrique cadre de vie sur le site de la ville.